

**Modalités d'inscription pour les
personnes ne résidant pas en Belgique
et ayant besoin d'un visa**

Pour les personnes ayant besoin d'un visa d'études, l'inscription est soumise à l'approbation des autorités académiques. Toutes les personnes souhaitant s'inscrire à l'examen d'admission doivent dès lors constituer un dossier comprenant :

- Une copie du document d'identité
- 2 photos
- Une copie des résultats des deux dernières années d'études effectuées (secondaires ou supérieures),
- Une copie du diplôme d'études secondaires (si l'étudiant a terminé ses études secondaires),
- Une lettre de motivation personnalisée

La personne mandatée pour réaliser les démarches d'inscription, ne peut le faire que pour une seule personne.



Les étudiants qui ont besoin d'un visa pour venir passer l'examen d'admission ne peuvent s'inscrire qu'à la session d'août 2010

Où et quand introduire le dossier d'admission ? :

Les dossiers sont à remettre au Service des Inscriptions entre 10h et 12h30 tous les jours

- du 01 mars 2010 au 19 mars 2010

Adresse du service des inscriptions : rue du Marais, 109 1000 Bruxelles (1^e étage)
e-mail : inscriptions@fusl.ac.be - www.fusl.ac.be

Coût :

- 132 € par session (paiement par Bancontact uniquement) à payer seulement en cas d'acceptation du dossier d'admission.